

FONDS

DU 1%

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Rapport d'activités
2000-2001

rapport



Monsieur Jean-Pierre Charbonneau

Président

Assemblée nationale

Hôtel du parlement

Québec (Québec)

G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités concernant l'application de la Loi ainsi que les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi,



François Legault

Table des matières

INTRODUCTION	4
LA GESTION DE LA LOI ET DU FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	5
Les travaux liés à la réglementation	5
Le soutien au personnel	5
L'agrément des formateurs	6
Les organismes collecteurs	6
Les exemptions	6
Le « Formulaire à remplir par l'employeur »	7
Les certificats d'activités admissibles	7
LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS ASSUJETTIS À LA LOI	8
Le bilan quantitatif 1999	8
L'évolution de la participation des employeurs en 1998 et 1999	8
L'ÉVALUATION DE LA LOI	10
La stratégie d'évaluation	10
Les activités réalisées	10
LA PROMOTION DE LA LOI ET DU FONDS	11
Les publications	11
La publicité et les relations publiques	12
Au palier national	12
Aux paliers régional et local	12
LE FONDS NATIONAL DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE	14
Son objet	14
Les revenus et dépenses	14
Le Plan d'affectation des ressources 2000-2001	14
Bilan de mise en œuvre	16
Les cotisants au Fonds et les bénéficiaires des subventions	19
> États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001	20
> Liste des bénéficiaires des subventions et montants attribués dans le cadre du Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001	27
> Liste des organismes collecteurs reconnus par Emploi-Québec au cours de la période 2000-2001	55

Introduction

La mondialisation des marchés, l'évolution du marché du travail et la situation de l'emploi au Québec sont au nombre des facteurs qui ont amené le gouvernement du Québec à légiférer dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre.

Fort du consensus dégagé avec les partenaires du marché du travail pour instaurer une culture de la formation au Québec, le gouvernement a adopté le 22 juin 1995 la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

L'objectif de cette loi est d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre afin de favoriser l'emploi, l'adaptation, l'insertion en l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. Elle oblige les employeurs ayant une masse salariale qui excède 250 000 \$ à investir annuellement l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale dans la formation de leur personnel. Les employeurs qui ne s'acquittent pas de leur obligation en matière de formation doivent verser au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO) un montant représentant l'écart entre leurs dépenses de formation et 1 % de leur masse salariale.

Le gouvernement du Québec a confié le mandat d'appliquer la Loi au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'élaboration de la réglementation qui en découle a été confiée à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), instituée en vertu de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail. Dans cette optique, celle-ci a mené à terme en 2000-2001 ses travaux liés au projet de règlement portant sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs agréés par Emploi-Québec. Elle a également élaboré et recommandé au Ministre l'adoption du plan d'affectation des ressources du FNFMO 2001-2002 et des programmes de subvention triennaux y étant associés.

Compte tenu de l'implantation progressive de la Loi sur une période de trois ans (de 1996 à 1998), Emploi-Québec a été en mesure, en 2000-2001, de comparer pour la première fois les résultats de deux années d'investissement en formation pour l'ensemble des employeurs assujettis à la Loi, soit les années 1998 et 1999.

Ainsi, à partir des données du bilan quantitatif de l'année civile 1999¹, on observe une légère progression de l'investissement en formation par les employeurs assujettis à la Loi tout au long de la période. En 1999, 76 % des employeurs visés ont investi en formation au moins l'équivalent de 1 % de leur masse salariale comparativement à 74 % en 1998, 66,6 % d'entre eux ont investi l'équivalent de 1 % à 2 % comparativement à 65,6 % en 1998, et 9 % ont investi l'équivalent de plus de 2 %, par rapport à 8,7 % en 1998. De même, 67 % des employeurs ayant une masse salariale variant entre 250 000 \$ et 500 000 \$ ont investi en formation au moins l'équivalent de 1 % de leur masse salariale en 1999 comparativement à 65 % en 1998. On observe également une légère progression du ratio dépenses de formation/masse salariale qui passe de 1,53 % en 1998 à 1,56 % en 1999.

Pour stimuler une augmentation de l'investissement en formation, particulièrement chez les petites et moyennes entreprises, la CPMT a adopté en 1999-2000 un Cadre d'intervention pour la promotion de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Ce cadre, qui a été mis en application au cours de l'année 2000-2001, avait pour objectif d'inciter et de soutenir les employeurs assujettis, et plus particulièrement les petites entreprises, dans la réalisation d'activités de formation structurées équivalant à 1 % de leur masse salariale.

Ce cadre visait également à faire connaître le Fonds aux employeurs assujettis et à leur offrir une aide-conseil pour la préparation de leurs demandes de subvention. Il s'appuyait aussi sur une intervention concertée des acteurs du marché du travail aux paliers régional et local et mettait à contribution les ressources des services aux entreprises d'Emploi-Québec.

¹ *Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3. Année civile 1999, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, juillet 2001.*

La gestion de la Loi et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001, la gestion de la Loi et de la réglementation qui en découle, de même que la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre et la réalisation du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001 ont mobilisé l'équivalent de 75 personnes à temps complet (75 ETC). La venue de dix ressources additionnelles au cours de cette année s'explique par le volume attendu de 1 300 demandes de subvention dans le cadre du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001, comparativement aux 495 projets reçus en 1999-2000.

Le personnel des unités centrales (32 ETC sur 75) assure le suivi de l'application de la Loi, l'administration du Fonds et apporte un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation découlant de la Loi et du plan d'affectation annuel des ressources du Fonds. Il produit les rapports et bilans à partir des données recueillies par le biais du « Formulaire à remplir par l'employeur » et des données transmises par le ministère du Revenu du Québec. Il traite également les demandes de subvention reçues au Fonds, les demandes d'agrément des formateurs, les demandes de certification d'activités admissibles et les demandes d'agrément de plans de formation soumis par des organismes collecteurs. Enfin, ce personnel assure un soutien au personnel des directions régionales et des centres locaux d'emploi (43 ETC sur 75) chargé d'informer et de conseiller les employeurs assujettis pour l'application de la Loi et la présentation de demandes de subvention au Fonds.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la Commission des partenaires du marché du travail a recommandé l'acceptation ou le refus des projets présentés dans le cadre du plan d'affectation 2000-2001. La Commission a également adopté un Règlement relatif à la déontologie des formateurs et des organismes formateurs, le plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2001-2002 et les programmes de subvention triennaux qui couvriront la période 2001-2004. Ces programmes seront d'ailleurs en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2001. Pour la réalisation de ces mandats, les groupes et sous-groupes de travail de la Commission sur la Loi et le Fonds se sont réunis à 25 reprises au cours du présent exercice.

Au nombre de quatre, ces programmes de subvention concernent la formation de la main-d'œuvre en emploi (comprenant la détermination des besoins du personnel, le développement d'activités de formation de formateurs internes, la réalisation d'activités de formation de la main-d'œuvre, la vérification de l'atteinte des résultats des interventions en formation de la main-d'œuvre et des interventions adaptées à des clientèles particulières), la promotion de la Loi et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, l'intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre ainsi que la recherche appliquée sur des thèmes prioritaires relatifs à la Loi.

Les travaux liés à la réglementation

Le Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs est entré en vigueur le 23 novembre 2000. Ce règlement a pour objectif de mettre en place des normes d'éthique et de déontologie pour les organismes formateurs et les formateurs titulaires d'un agrément délivré par Emploi-Québec. En outre, il établit le processus disciplinaire applicable dans les cas où ces normes ne sont pas respectées.

Le soutien au personnel

Le personnel des régions affecté à l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre a reçu des unités centrales le soutien nécessaire pour être en mesure d'offrir aux employeurs assujettis une aide-conseil appropriée pour l'application de la Loi, de sa réglementation, et pour la préparation d'une demande de subvention au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Des avis d'interprétation ont régulièrement été rédigés ou mis à jour afin de soutenir les conseillères et conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec dans leurs interventions auprès des employeurs. Ces avis reflètent l'univers parfois complexe de la formation de la main-d'œuvre en tenant compte des cas particuliers. Ils sont diffusés auprès de tous les conseillers et conseillères aux entreprises d'Emploi-Québec.

L'agrément des formateurs

Le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation est entré en vigueur le 9 juillet 1997. Ce règlement établit les conditions d'agrément et les obligations à respecter pour être agréé par Emploi-Québec.

Au 31 mars 2001, le répertoire des formateurs d'Emploi-Québec comptait 4 223 détenteurs d'agrément.

Les organismes collecteurs

Le Règlement sur les organismes collecteurs offre aux employeurs un moyen supplémentaire de s'acquitter de leur obligation d'investir dans la formation de leur main-d'œuvre. À cet effet, depuis le 1^{er} juillet 1997, l'employeur assujéti à la Loi peut effectuer des versements à un organisme collecteur reconnu par Emploi-Québec dont le mandat est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation collectif au bénéfice du personnel de plusieurs employeurs d'un même secteur d'activité économique ou d'une même région. Ces versements constituent des dépenses de formation reconnues par la Loi.

Le Règlement sur les organismes collecteurs établit les conditions en vertu desquelles sont reconnus ces organismes. Il spécifie également les critères qui conduisent à l'agrément d'un plan de formation. Cette reconnaissance et cet agrément sont obtenus auprès d'Emploi-Québec.

Au cours de l'année 2000-2001, dix organismes collecteurs étaient reconnus par Emploi-Québec. La liste de ces organismes est fournie en annexe.

Par ailleurs, compte tenu du nombre restreint d'organismes collecteurs reconnus par Emploi-Québec, un sous-comité de travail de la Commission des partenaires du marché du travail a été mandaté afin d'explorer d'autres solutions et formuler une proposition sur d'éventuels moyens à utiliser pour favoriser les regroupements de PME aux fins de la formation. Le sous-comité poursuit ses travaux.

Les exemptions

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, quatre demandes d'exemptions ont été reçues par les directions régionales d'Emploi-Québec. Une de ces quatre demandes a été acceptée. L'employeur concerné bénéficie donc de l'exemption prévue pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2003. Les autres demandes ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas aux conditions prévues au Règlement sur les exemptions.

Le « Formulaire à remplir par l'employeur »

Le « Formulaire à remplir par l'employeur » découle d'une disposition prévue à l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Cette disposition stipule que les employeurs assujettis sont tenus de fournir annuellement à Emploi-Québec des informations générales au moyen d'un formulaire mis à leur disposition. Ces informations concernent notamment les moyens utilisés par l'employeur pour effectuer des dépenses de formation admissibles et les catégories de personnel ayant bénéficié d'activités de formation durant l'année.

L'objectif du « Formulaire à remplir par l'employeur » est donc essentiellement de recueillir de l'information sur les moyens qu'utilise l'employeur pour atteindre l'objectif de formation fixé par la Loi et sur les catégories d'employés qui bénéficient de cette formation.

Ainsi, des quelque 34 000 formulaires acheminés en janvier 2000 aux employeurs qui étaient assujettis en 1999, c'est-à-dire tous ceux dont la masse salariale excédait 250 000 \$, 22 300 formulaires ont été retournés à Emploi-Québec. Le tiers des employeurs assujettis ne se sont donc pas conformés à l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles qui rend obligatoire la transmission de ces informations annuelles à Emploi-Québec.

Le rapport², produit en mars 2001 par Emploi-Québec, indique que le recours à la formation dispensée par des établissements reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec ou par des ressources de formation externes agréées par Emploi-Québec représente près de 30 % des moyens utilisés par l'ensemble des répondants pour s'acquitter de leur obligation légale. Il indique également que toutes les catégories d'employés bénéficient de la formation, le personnel de production étant la catégorie qui, proportionnellement, reçoit le plus d'heures de formation.

Après trois années d'administration de ce formulaire par Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail se questionne sur la méthode et la fréquence de la collecte de données auprès des employeurs assujettis. Un sous-groupe de travail a entrepris des travaux afin d'explorer d'autres solutions et formuler une proposition à la Commission.

Les certificats d'activités admissibles

La Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre permet à Emploi-Québec de délivrer à un employeur un certificat attestant qu'une intervention ou une activité projetée peut faire l'objet des dépenses de formation admissibles. Pendant la période visée par le présent rapport, des 134 demandes de certificats d'activités admissibles qui ont été traitées, 133 ont été reçues favorablement.

² *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, Formulaire à remplir par l'employeur, Rapport pour l'année 1999, Direction générale adjointe de l'intervention en milieu de travail et Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, mars 2001.*

La participation des employeurs assujettis à la Loi

Le bilan quantitatif 1999

En vertu du protocole d'entente relatif à l'échange de renseignements entre Emploi-Québec et le ministère du Revenu du Québec, ce dernier transmet à Emploi-Québec des données colligées à partir du formulaire « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » que chaque employeur doit remplir annuellement. L'employeur y précise entre autres sa masse salariale et les dépenses admissibles qu'il a comptabilisées au cours de l'année civile pour la formation de son personnel.

Sur la base de ces données, Emploi-Québec produit annuellement un bilan quantitatif³ de la participation des employeurs à la formation de leur personnel. Ce bilan trace un portrait de l'effort de formation consenti par les employeurs assujettis à la Loi pour l'année civile visée. Le plus récent bilan, qui se rapporte à l'année 1999, présente notamment une comparaison de la participation des employeurs en 1998 et 1999.

L'évolution de la participation des employeurs en 1998 et 1999

Les employeurs assujettis à la Loi en 1998 et 1999 ont déclaré avoir comptabilisé plus d'un milliard de dollars en formation pour chacune de ces deux années (tableau 1).

Les données recueillies mettent à nouveau en lumière la tendance observée depuis 1997, à savoir que plus la masse salariale de l'employeur est importante, plus son investissement en formation est élevé.

De même, plus la masse salariale est élevée, plus la portion d'employeurs qui se conforment à la Loi en réalisant des dépenses de formation qui représentent l'équivalent d'au moins 1 % de leur masse salariale est élevée. Les employeurs qui ne répondent pas à cette obligation doivent verser la différence au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

On constate également que, parmi les employeurs assujettis à la Loi en 1998 et 1999, trois employeurs sur quatre ont rempli leur obligation légale. Les taux de participation des employeurs à l'investissement minimal exigé par la Loi atteignent respectivement 74 % et 76 % pour ces deux années.

Ayant plus que doublé de 1996 à 1998, les versements au Fonds national de formation de la main-d'œuvre se sont stabilisés entre 1998 et 1999, passant de 31,3 millions à 31,8 millions. Cette situation s'explique en partie par le fait que le nombre d'employeurs assujettis et la masse salariale totale sont demeurés relativement stables au cours de ces deux années. En effet, de 1998 à 1999, le nombre d'employeurs assujettis est passé de 30 429 à 32 605 et la masse salariale totale, de 70,8 milliards à 75 milliards. Dans cette perspective, il faut tout de même noter que, comme en 1998, les sommes versées au Fonds en 1999 ne représentent toujours que 0,04 % de la masse salariale totale pour cette année.

Enfin, on remarque que, par rapport à leur masse salariale, les employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 000 \$ et un million en 1999 contribuent toujours davantage au Fonds que ceux dont la masse salariale était supérieure à un million et ce, dans la même proportion qu'en 1998. Ainsi, pour ces deux années, leurs contributions représentaient 58 % des sommes versées au Fonds alors que leur masse salariale ne constituait qu'environ 15 % de la masse salariale totale assujettie. Comparativement, les cotisations au Fonds des employeurs ayant une masse salariale de plus d'un million représentaient 42 % des sommes versées pour ces deux années, pour une masse salariale avoisinant 85 % de la masse salariale totale assujettie.

³ Les bilans quantitatifs produits par Emploi-Québec pour les années 1997, 1998 et 1999 sont disponibles sur le site Web d'Emploi-Québec.

Tableau 1 Données relatives aux dossiers conciliés⁴ des employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, 1997 à 1999

1997	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de \$)	Dépenses de formation déclarées (en millions de \$)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de \$)
1 M\$ et plus	8 843	55	837,6	1,52	84	1 421	14
500 000 \$ à 1 M\$	7 582	5,3	56,6	1,07	70	2 286	9,5
Total	16 425	60,3	894,2	1,48	78	3 707	23,5

1998	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de \$)	Dépenses de formation déclarées (en millions de \$)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de \$)
1 M\$ et plus	9 335	60,6	968,8	1,60	86	1 371	13,1
500 000 \$ à 1 M\$	8 069	5,6	67,0	1,19	75	2 012	7,5
250 000 \$ à 500 000 \$	13 025	4,6	49,1	1,07	65	4 532	10,7
Total	30 429	70,8	1 084,9	1,53	74	7 915	31,3

1999	Nombre d'employeurs	Masse salariale (en milliards de \$)	Dépenses de formation déclarées (en millions de \$)	% de dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% d'employeurs ayant investi au moins 1%	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (en millions de \$)
1 M\$ et plus	9 784	63,9	1 033,6	1,62	87	1 306	13,1
500 000 \$ à 1 M\$	8 667	6,1	75,8	1,25	77	1 967	7,8
250 000 \$ à 500 000 \$	14 154	5,0	56,4	1,13	67	4 693	10,9
Total	32 605	75,0	1 165,8	1,56	76	7 966	31,8

⁴ Les données fournies par le MRQ représentent environ 91% des employeurs assujettis en 1997 et en 1998 et près de 92% des employeurs assujettis en 1999.

L'évaluation de la Loi

La stratégie d'évaluation

La Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est mandatée pour effectuer l'évaluation de la Loi⁵. La stratégie d'évaluation privilégiée allie l'approche qualitative et quantitative. Les travaux se sont poursuivis au cours de l'année et les résultats de l'évaluation permettront de faire ressortir les aspects révélateurs de la mise en œuvre de la Loi. Ils permettront également de mieux juger de l'opportunité d'y apporter des modifications. De plus, l'analyse des résultats permettra à Emploi-Québec d'adapter sa stratégie d'intervention auprès des employeurs assujettis.

Les activités réalisées

Une étude qualitative a été réalisée au moyen d'entrevues avec les principales catégories d'interlocuteurs concernés par l'implantation et la mise en application de la Loi. Cette étude visait à recueillir des informations sur les thématiques suivantes : les effets perçus de la Loi, les difficultés d'application de la Loi, les opinions émises sur la Loi, les suggestions d'autres moyens et d'améliorations, les aspects spécifiques de la Loi et l'utilisation et l'appréciation des services d'Emploi-Québec. Une synthèse des faits saillants de cette étude a été rendue publique en juin 2000 et est disponible sur le site Web d'Emploi-Québec.

En ce qui a trait au volet quantitatif, une enquête par sondage a été réalisée auprès des employeurs assujettis. Un rapport à ce sujet sera rendu public au cours de l'exercice financier 2001-2002.

⁵ Règle générale, les frais rattachés à la gestion de la Loi et du Fonds sont assumés par le Fonds, sauf en ce qui a trait à l'évaluation de la Loi.

Emploi-Québec a le mandat de promouvoir la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre auprès des clientèles visées. Dans cette optique, elle a élaboré un plan de communication relatif au cadre d'intervention pour la promotion de la Loi et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre établi par le Groupe de travail de la Commission des partenaires du marché du travail sur la Loi. Ce plan visait à inciter les employeurs assujettis, plus particulièrement ceux ayant une masse salariale qui se situe entre 250 000 \$ et 500 000 \$, à souscrire aux objectifs de la Loi et à connaître davantage le Fonds.

Pour atteindre ces objectifs, une des stratégies adoptées consistait à faire valoir aux employeurs ciblés la rentabilité d'investir dans la formation plutôt que de verser une somme équivalente à 1 % de leur masse salariale au Fonds national de formation de la main-d'œuvre et à promouvoir le Fonds par l'annonce publique de subventions octroyées. Une approche de promotion personnalisée a été favorisée envers ces employeurs, avec le concours des conseillers aux entreprises d'Emploi-Québec et des partenaires et intervenants du marché du travail aux paliers local et régional. Les activités de publicité, les relations publiques et l'utilisation des nouvelles technologies ont aussi été maintenues comme moyens de communiquer avec l'ensemble des employeurs visés par la Loi.

Les publications

En 2000-2001, Emploi-Québec a produit et distribué un bulletin d'information à tous les employeurs assujettis à la Loi identifiés par le ministère du Revenu du Québec, soit plus de 30 000 employeurs, de même qu'aux partenaires et différents relayeurs d'information. Ce bulletin portait sur le Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001 et sur le bilan quantitatif de la participation des employeurs à la Loi pour l'année 1997.

Les rapports d'activités du Fonds national de formation de la main-d'œuvre pour les années 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000 de même que le rapport quinquennal sur l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (1995-2000) et le bilan quantitatif de la participation des employeurs à la Loi pour l'année 1997 ont été produits et distribués par le réseau des centres locaux d'emploi aux partenaires et intervenants du marché du travail.

Toutes ces publications ont été intégrées au site Web d'Emploi-Québec.

Emploi-Québec a également fait la réimpression du *Guide de présentation d'une demande de subvention dans le cadre du Plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001*, du *Guide général sur la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* et du *Guide sur le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation*.

Enfin, un feuillet explicatif portant sur le « Formulaire à remplir par l'employeur » a été produit et distribué à tous les employeurs assujettis à la Loi, avec le formulaire.

La publicité et les relations publiques

Au palier national

Emploi-Québec a publié des annonces sur la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et le Fonds national de formation de la main-d'œuvre dans diverses publications des milieux d'affaires (journal Les Affaires, le Magazine PME, etc.), dans les quotidiens et dans les hebdomadaires.

Afin de concevoir des outils de communication ajustés aux besoins des nouvelles clientèles de la Loi pour d'éventuelles activités de relations publiques, Emploi-Québec a réalisé un sondage pour évaluer les outils existants sur la Loi et le Fonds auprès d'une cinquantaine d'employeurs ayant une masse salariale variant entre 250 000 \$ et 500 000 \$. Ce sondage cherchait également à connaître les habitudes de consommation des médias de cette clientèle. Il a été mené dans les cinq régions administratives suivantes : Montréal, Montérégie, Laurentides, Lanaudière et Centre-du-Québec. Emploi-Québec tiendra compte des résultats de ce sondage lors de la mise à jour des outils de communication existants (guides, dépliants, publicités et bulletin d'information) sur la Loi et le Fonds et pour évaluer les moyens les plus efficaces pour rejoindre les employeurs assujettis à la Loi.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le ministre a participé à une dizaine de conférences de presse pour annoncer des subventions provenant du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Des communiqués de presse ont également été émis à cet effet.

Emploi-Québec a également accordé des entrevues ou fourni des informations à des journalistes pour la rédaction de chroniques sur la Loi et le Fonds. Elle a également fait la promotion de la Loi et du Fonds en participant à des salons et colloques liés aux clientèles ciblées (par exemple : Salon international Le Nouveau Monde du travail, Congrès de l'ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles, 7e Colloque Gérard-Picard organisé par la CSN sur la formation continue, etc.).

Aux paliers régional et local

La mise en œuvre des plans d'action régionaux pour la promotion de la Loi et du Fonds a généré une multitude d'activités de promotion tant aux paliers régional que local.

Rappelons que, le 26 mai 2000, la Commission des partenaires du marché du travail adoptait un cadre d'intervention pour la promotion de la Loi et du Fonds. Ce cadre d'intervention mobilisait les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les directions régionales d'Emploi-Québec à deux niveaux. D'abord, afin qu'ils élaborent, coordonnent et assurent le suivi de plans d'action régionaux pour la promotion de la Loi et du Fonds à l'aide des ressources affectées en région. Ensuite, afin qu'ils soumettent des projets spécifiques concertés pour pallier des besoins additionnels de promotion, dans certains secteurs d'activité économique ou certains territoires non adéquatement desservis avec les ressources en place.

Les plans d'action régionaux devaient s'inscrire à l'intérieur de deux objectifs : inciter les employeurs à réaliser des activités de formation équivalentes à 1 % de leur masse salariale, de même que faire connaître le Fonds et aider les employeurs à préparer leurs demandes de subvention. Essentiellement, quatre catégories d'actions de promotion ont été définies pour atteindre ces deux objectifs :

1. établir des contacts significatifs avec les employeurs ciblés;
2. tenir des séminaires d'information;
3. promouvoir la Loi et le Fonds et soutenir les activités de relations publiques en ces matières;
4. réaliser toute autre activité pertinente.

Le bilan des plans d'action démontre que les quelque 33 000 employeurs assujettis à la Loi en 1999 ont été visés par au moins une action de promotion au cours de l'année financière. Parmi ces actions, notons la visite d'employeurs, la tenue de sessions d'information de groupe, de déjeuners-causeries et de séminaires, l'envoi de lettres et de bulletins d'information, l'annonce de subventions du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, la publication de communiqués, le placement d'annonces publicitaires, etc.

Pour l'ensemble des régions, les trois quarts des actions de promotion ont été effectuées auprès d'employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 000 \$ et 500 000 \$. Une telle masse salariale correspond à un effectif d'environ 10 à 20 employés.

Enfin, 127 activités ont été réalisées en partenariat avec divers intervenants du marché du travail dans des activités liées aux services aux entreprises.

En ce qui a trait aux projets spécifiques concertés, deux projets ont été approuvés en février 2001 par la Commission des partenaires du marché du travail, soit un projet présenté par le Conseil régional des partenaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et un autre présenté par le Conseil régional des partenaires de la région de Québec. Le projet de la région de l'Abitibi-Témiscamingue visait l'identification de problématiques particulières aux PME dans l'organisation d'activités de formation et l'élaboration de stratégies d'intervention. Quant au projet de la région de Québec, il visait à soutenir une expérience de réseautage en formation.

Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Son objet

Créé en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Fonds national de formation de la main-d'œuvre s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'accroître la formation au Québec. Rappelons que, lorsqu'un employeur n'investit pas l'équivalent de 1 % de sa masse salariale en formation, le législateur exige que la différence entre cet objectif et le montant investi soit remise au ministère du Revenu du Québec qui verse ce montant au Fonds national de formation de la main-d'œuvre, déduction faite des frais de perception prévus. Ces sommes sont réservées à la promotion et au soutien d'activités de formation.

Comme l'employeur doit se conformer à cette obligation d'une manière ou d'une autre, il a avantage à choisir d'investir dans la formation de son propre personnel plutôt que d'effectuer un versement au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Les revenus et dépenses

Les revenus du Fonds national de formation de la main-d'œuvre proviennent des cotisations des employeurs remises par le ministère du Revenu, de droits et frais⁶ et de revenus d'intérêts.

Les dépenses du Fonds national de formation de la main-d'œuvre sont essentiellement composées de subventions, de frais de gestion, de frais de promotion et de publicité et de frais de perception des cotisations des employeurs.

L'exercice terminé le 31 mars 2001 fait état de revenus de 43,8 millions et de dépenses de 28,1 millions. En considérant l'excédent de 73,2 millions en début d'exercice, les états financiers montrent un excédent de près de 88,9 millions à la fin de cet exercice.

Le plan d'affectation des ressources 2000-2001

Le gouvernement du Québec confie à la Commission des partenaires du marché du travail le soin d'élaborer le plan annuel d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre. À cet effet, les membres de la Commission ont précisé, au cours de l'exercice financier 1999-2000, les priorités du plan d'affectation des ressources pour l'année 2000-2001. Ils ont déposé le plan 2000-2001 à la Ministre le 17 février 2000, qui l'a approuvé le 7 mars 2000.

Ce plan prévoyait cinq orientations prioritaires visant les employeurs assujettis à la Loi en 1999, soit ceux dont la masse salariale excédait 250 000 \$. Elles étaient libellées comme suit :

L'orientation 1

Soutenir financièrement la formation des employées ou employés ayant besoin d'accroître leurs compétences pour exercer leur emploi ou pour faire face aux changements dans leur organisation. Tout projet de formation axé sur le développement des compétences de base liées notamment à l'alphabétisation et à la francisation bénéficie d'une attention particulière dans la cadre de cette orientation.

⁶ Il s'agit des frais exigibles liés à la certification d'activités admissibles et à l'agrément de formateurs et de plans de formation des organismes formateurs.

L'orientation 2

Élaborer des outils et des stratégies :

Volet 1 : élaborer des stratégies et des outils pour permettre aux employeurs de déterminer leurs besoins de formation de manière structurée;

Volet 2 : élaborer des stratégies et des outils pour permettre aux employeurs de développer des mécanismes de suivi et d'évaluation de la formation des employées ou employés;

Volet 3 : élaborer des stratégies et des outils comportant des dispositions qui rendent accessible la formation aux clientèles particulières en emploi⁷.

L'orientation 3

Apporter l'aide financière et technique requise à la formation des formatrices et des formateurs engagés à même les ressources internes de l'établissement d'un employeur pour la formation de son personnel. Cette orientation s'applique pour l'un ou l'autre des objectifs suivants : une formation axée soit sur le développement des processus de transmission des connaissances, soit sur un contenu ou une technique devant faire l'objet d'une activité de formation auprès du personnel de l'organisation.

Les compagnons du Régime d'apprentissage et ceux du Régime de qualification sont également visés par cette orientation.

L'orientation 4

Soutenir la promotion de la formation de la main-d'œuvre et la recherche sur des pratiques découlant de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Volet 1 : promouvoir la formation de la main-d'œuvre en rendant accessibles les informations et les expériences concluantes des stratégies novatrices en cette matière et soutenir les associations d'employeurs, de travailleurs et celles du milieu communautaire qui réalisent des activités spécifiques de promotion de la formation auprès de leurs membres.

Volet 2 : soutenir financièrement des recherches sur les pratiques qui découlent de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

L'orientation 5

Soutenir le développement de l'intervention sectorielle en matière de formation de la main-d'œuvre.

Volet 1 : en apportant un soutien financier aux comités sectoriels reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail en vertu de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre pour concevoir et coordonner des activités de formation destinées à toutes les catégories de la main-d'œuvre de leur secteur;

Volet 2 : en soutenant la mise en œuvre et la poursuite de projets d'expérimentation menés dans le cadre des travaux de révision du Régime d'apprentissage. Le groupe de travail, mandaté par la Commission des partenaires du marché du travail à cette fin, assure un suivi des projets instaurés par les comités sectoriels.

⁷ Les clientèles particulières sont des jeunes, des personnes de plus de 45 ans, des femmes, des personnes handicapées, des personnes immigrantes et des personnes ayant eu des démêlés avec la justice. Ces personnes doivent obligatoirement être en emploi chez des employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Bilan de mise en œuvre

À l'occasion de l'adoption du plan d'affectation des ressources 2000-2001, la Commission des partenaires du marché du travail décidait d'allouer 60 millions de dollars à sa réalisation. Conformément aux priorités établies, la distribution budgétaire s'établissait comme suit :

- 50 % des ressources financières pour la première orientation;
- 40 % pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième orientations, dont 5 millions réservés à l'orientation 5;
- 10 % pour les initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail pour des projets liés aux orientations existantes ou pour de nouveaux projets à réaliser.

L'attribution des ressources financières s'est faite sous forme de subventions. Selon l'orientation choisie, les employeurs assujettis à la Loi, les associations d'employeurs ou de travailleurs, les organisations communautaires, les comités sectoriels et les comités aviseurs pouvaient soumettre des projets.

En février 2001, sur recommandation de la Commission des partenaires du marché du travail, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale décidait de prolonger jusqu'au 31 août 2001 l'application des orientations, critères et barèmes prévus au plan d'affectation des ressources 2000-2001. Cette prolongation visait à permettre au groupe de travail sur la Loi de compléter ses travaux d'élaboration des quatre nouveaux programmes triennaux.

Par ailleurs, au cours du présent exercice la Commission adoptait les propositions de la Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre relativement à :

- > l'entente sur les conditions d'octroi de subvention;
- > le mécanisme de suivi des ententes contractuelles pour les subventions accordées;
- > le système d'information de gestion budgétaire et opérationnelle;
- > le plan d'action élaboré suite au rapport du Vérificateur général;
- > le cadre d'intervention pour la promotion de la Loi et du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001 indique que des subventions de l'ordre de 53,3 M\$ ont été attribuées pour la réalisation de 1128 projets. La liste des bénéficiaires et des montants de subventions attribués est présentée en annexe. En outre, un taux d'admissibilité des projets de 94 % a été observé. Les projets subventionnés sont répartis de la manière suivante :

Tableau 2 Répartition des projets acceptés et des subventions accordées par orientation

Orientation	Nombre de projets acceptés	% du total des projets acceptés	Subventions accordées	% du total des subventions attribuées
1	694	61,5	39 013 007 \$	73,0
2	227	20,1	7 860 220 \$	14,7
3	198	17,6	4 089 386 \$	7,7
4	3	0,3	716 625 \$	1,3
5	5	0,4	447 830 \$	0,8
Initiatives de la CPMT	1	0,09	1 325 000 \$	2,5
Total	1 128	100,0	53 452 068 \$	100,0

Tableau 3 Répartition des projets acceptés et des subventions accordées par statut d'employeur

Statut d'employeur	Nombre de projets acceptés	% du total des projets acceptés	Subventions accordées	% du total des subventions attribuées
Privé	1 013	89,8	47 984 888 \$	89,8
Public / parapublic	115	10,2	5 467 180 \$	10,2
Total	1 128	100,0	53 452 068 \$	100,0

Tableau 4 Répartition des projets acceptés et des subventions accordées par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées
Services aux entreprises	131	7 038 525 \$
Services de santé et services sociaux	78	3 709 222 \$
Industries du papier et des produits en papier	40	2 923 104 \$
Industries du bois	54	2 573 130 \$
Services d'enseignement	24	2 530 126 \$
Autres industries manufacturières	35	1 966 727 \$
Industries de la fabrication des produits métalliques	45	1 715 291 \$
Industries du meuble et des articles d'ameublement	27	1 663 718 \$
Associations	36	1 556 622 \$
Industries de l'habillement	19	1 443 148 \$
Transports	18	1 414 219 \$
Industries des aliments	45	1 249 991 \$
Industries des produits textiles	13	1 247 746 \$
Industries des produits en matière plastique	28	1 183 995 \$
Commerces de gros de produits divers	17	1 126 814 \$
Industries des produits minéraux non métalliques	5	1 051 275 \$
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	36	1 010 102 \$
Autres services	16	997 043 \$
Industries de première transformation des métaux	15	888 143 \$
Imprimerie, édition et industries connexes	15	848 030 \$
Industries du matériel de transport	22	756 036 \$
Exploitation forestière	15	702 484 \$
Industries de la machinerie (sauf électrique)	24	690 397 \$
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	22	685 631 \$
Services des administrations locales	24	671 981 \$
Industries des produits électriques et électroniques	22	659 971 \$
Restauration	10	604 791 \$
Autres commerces de détail	20	600 865 \$
Communications	10	597 563 \$
Entrepreneurs spécialisés	19	493 386 \$
Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	9	493 059 \$
Hébergement	17	486 331 \$

(...suite)

Tableau 4 Répartition des projets acceptés et des subventions accordées par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre de projets acceptés	Subventions accordées
Mines	8	482 246 \$
Sociétés des assurances	8	455 441 \$
Services personnels et domestiques	13	453 316 \$
Sociétés d'investissement	13	443 716 \$
Commerces de détail de marchandises diverses	10	435 661 \$
Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	10	417 229 \$
Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	8	414 910 \$
Commerces de gros et de produits pétroliers	4	397 976 \$
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et de matériaux de construction	11	397 822 \$
Intermédiaires financiers de dépôts	16	373 536 \$
Autres services publics	12	357 081 \$
Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	4	346 500 \$
Agences d'assurances et agences immobilières	10	317 130 \$
Services de divertissements et loisirs	11	308 675 \$
Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	12	297 759 \$
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	12	286 247 \$
Services relatifs à la construction	3	224 445 \$
Industries des produits du caoutchouc	3	201 925 \$
Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	3	183 377 \$
Carrières et sablières	1	180 000 \$
Commerces de gros de produits agricoles	2	168 103 \$
Industries chimiques	9	132 330 \$
Services forestiers	6	108 310 \$
Agriculture	6	78 772 \$
Entreposage	4	76 900 \$
Industries du cuir et des produits connexes	1	67 112 \$
Services relatifs à l'agriculture	3	54 900 \$
(non disponible)	4	53 248 \$
Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	3	46 322 \$
Industries textiles de première transformation	3	41 400 \$
Transports par pipelines	1	37 050 \$
Autres intermédiaires financiers	1	21 000 \$
Industries des produits du pétrole et du charbon	1	10 363 \$
Commerces de gros d'articles ménagers	1	1 800 \$
Total	1 128	53 452 068 \$

Les cotisants au Fonds et les bénéficiaires des subventions

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001 et les données compilées sur la participation des employeurs assujettis à la Loi en 1999 font encore ressortir que plus la masse salariale de l'employeur est élevée, moins il cotise au Fonds et plus il bénéficie de subventions. Le tableau qui suit illustre ce constat.

Tranche de masse salariale	% des sommes versées au FNFMO en 1999 selon la tranche de masse salariale	% du montant de subventions accordées en 2000-2001 selon la tranche de masse salariale ⁸
Entre 250 000 \$ et 1 M\$	58	25
Plus de 1 M\$	42	75
Total	100	100

La situation s'est toutefois améliorée depuis l'exercice 1999-2000 où seulement 11 % des subventions totales étaient accordées à des employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 000 \$ et 1 M\$ (25 % en 1999) et 89 % à des employeurs dont la masse salariale excédait 1 M\$ (75 % en 1999). Ces données démontrent que les petites entreprises bénéficient davantage des ressources du Fonds (14 % de plus) parce qu'elles sont de plus en plus nombreuses à soumettre des demandes de subvention.

L'un des défis d'Emploi-Québec est de continuer à soutenir intensivement les petites entreprises afin qu'elles développent, elles aussi, une culture de formation.

⁸ Ces pourcentages sont établis à partir de 1053 projets sur les 1128 projets acceptés dans le cadre du Plan d'affectation des ressources du FNFMO 2000-2001, pour lesquels la masse salariale du promoteur était connue.

États financiers de l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Table des matières

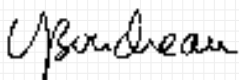
RAPPORT DE LA DIRECTION	21
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	22
ÉTATS FINANCIERS	
Revenus et dépenses et excédents	23
Bilan	24
Notes complémentaires	25

Les états financiers du Fonds national de formation de la main-d'œuvre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé
Emploi-Québec



André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 31 août 2001

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds national de formation de la main-d'œuvre au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'année financière terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 31 août 2001

Fonds national de formation de la main-d'œuvre Revenus et dépenses et excédent

de l'année financière terminée le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

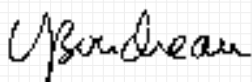
	2001	2000
Revenus		
Cotisations des employeurs (note 3)	39 533	43 255
Droits et frais	767	671
Intérêts	3 499	1 834
	43 799	45 760
Dépenses		
Subventions aux employeurs	22 792	10 790
Frais de gestion (note 4)	4 425	3 873
Promotion et publicité	170	75
Frais de perception des cotisations	633	617
Amortissement des immobilisations	2	-
Amortissement des frais reportés	124	124
	28 146	15 479
Excédent des revenus sur les dépenses	15 653	30 281
Excédent au début	73 229	42 948
Excédent à la fin	88 882	73 229

Fonds national de formation de la main-d'œuvre**Bilans**

au 31 mars 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	67 715	53 631
Cotisations des employeurs à recevoir	24 224	20 615
Débiteurs (note 6)	1 298	694
	93 237	74 940
Immobilisations (note 7)	15	-
Frais reportés	155	279
	93 407	75 219
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	4 525	1 990
EXCÉDENT	88 882	73 229
	93 407	75 219
ENGAGEMENTS (note 8)		



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé
Emploi-Québec



André Trudeau
Sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Notes complémentaires

31 mars 2001

1 > Constitution et objet

Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre constitué par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (L.R.Q., c. D-71) a pour objet de promouvoir et de soutenir des actions et des initiatives de formation de la main-d'œuvre.

2 > Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, les employeurs sont tenus de verser au Fonds national de formation de la main-d'œuvre une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les dépenses de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux revenus de cotisations des employeurs dans l'année financière où elles sont connues.

Subventions aux employeurs

Les subventions relatives au plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont rencontré les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie selon la méthode linéaire sur une période de :

Équipements informatiques : 3 ans.

Frais reportés

Les coûts d'implantation des systèmes de perception des cotisations des employeurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

3 > Cotisations des employeurs (en milliers de dollars)

Les revenus liés aux cotisations des employeurs se composent des montants suivants :

	2001	2000
Montant déclaré pour l'année	23 976	20 615
Montant afférent à des années antérieures	15 557	22 640
	39 533	43 255

4 > Frais de gestion

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds pour la rémunération et les dépenses afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 75 personnes à temps complet pour l'année financière terminée le 31 mars 2001 (65 en 2000). Le montant imputé à l'état des revenus et dépenses et de l'excédent a été établi sur la base du coût moyen des effectifs affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces personnes doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la Loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

Les frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne sont pas présentés aux états financiers du Fonds.

Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Notes complémentaires

31 mars 2001

5 > Avance au Fonds consolidé du revenu

L'avance porte intérêt au taux préférentiel bancaire réduit de 2,5 % et ne comporte aucune modalité de remboursement.

6 > Débiteurs (en milliers de dollars)

	2001	2000
Intérêts à recevoir-Fonds consolidé du revenu	836	573
Fonds de développement du marché du travail	459	118
Autres	3	3
	1 298	694

7 > Immobilisations (en milliers de dollars)

	2001		2000	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Net	Net
Équipements informatiques	17	2	15	–

8 > Engagements

En plus des subventions aux employeurs comptabilisées au cours de l'année financière, le Fonds est engagé au 31 mars 2001 à leur verser 11 935 591 \$. Ces sommes seront comptabilisées lorsque les conditions d'admissibilité prévues aux protocoles seront rencontrées.

9 > Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les Fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

**Liste des bénéficiaires des subventions et montants attribués
dans le cadre du Plan d'affectation des ressources du
Fonds national de formation de la main-d'œuvre 2000-2001**

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués⁹
166911 Canada inc. - Le groupe Santé Services Obonsoins	6 300 \$
2313-7292 Québec inc. - Discount location d'autos et camions	10 200 \$
2620-3026 Québec inc. (Groupe Élite du Boulevard enr.)	35 700 \$
2843-5816 Québec inc. (Porte Lambton)	33 300 \$
3075109 Canada inc. Thermofin	12 000 \$
3562778 Canada inc.	418 043 \$
9020-3480 Québec inc. F.A.R.S. : Le groupe JHM Plus	20 733 \$
9033-3196 Québec inc. (Rona l'Entrepôt Sherbrooke)	24 169 \$
9045-5460 Québec inc. (Confection Mina)	117 637 \$
9079-6665 Québec inc. (Pharmacie Jean-François Morin)	18 150 \$
Abitibi Consolidated - Secteur Charlevoix	40 800 \$
Abitibi Consolidated, division Wayagamack	211 200 \$
Abitibi-Consolidated inc. - Division Kénogami	79 800 \$
Abitibi-Consolidated inc. - Division Beaupré	65 700 \$
Achille De La Chevrotière Itée	3 287 \$
Acier profilé S.B.B. inc.	11 408 \$
Aciers inc.	4 050 \$
Agence régionale de mise en valeurs des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	4 500 \$
AGTI services conseils inc.	7 344 \$
AGTI services conseils inc.	12 600 \$
Air Transat	203 430 \$
Albany International Canada inc.	21 000 \$
Alcan métal primaire / Usine Shawinigan	274 200 \$
Alimentation Couche-Tard inc.	71 325 \$
Alix Automobiles inc.	20 400 \$
Alstom Canada inc. Transmission & Distribution	33 600 \$
Alstom Canada inc. Transmission & Distribution	10 350 \$
Alstom Canada inc. Division Transmission et distribution.	4 136 \$
Altex extrusion inc.	10 400 \$
Arbro-Fer inc.	216 000 \$
Association de la construction du Québec Région Bas-St-Laurent, Gaspésie, les Iles	21 980 \$
Association de santé et sécurité des pâtes et papiers du Québec inc. ASSPPQ et ASSIFQ	20 064 \$
Association des armateurs du Saint-Laurent	453 376 \$
Association du cancer de l'Est du Québec	3 750 \$
Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ)	1 050 \$
AstenJohnson inc	350 000 \$
Astral Media inc.	5 100 \$
Astroflex inc.	5 400 \$
Astroflex inc.	13 500 \$

⁹ Il s'agit du montant de subvention octroyé et non de la dépense réelle effectuée.

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Atelier d'usinage Côté Audet inc.	40 500 \$
Atelier de soudure Gilles Roy inc.	11 700 \$
Atelier de soudure Gilles Roy inc.	189 254 \$
Atelier de soudure Jacques Gravel (1993) inc.	25 235 \$
Auberge du Pro et Golf St-Jean de Matha	4 200 \$
Auto décor (Matane)	128 920 \$
Auto Métivier inc.	24 480 \$
Autoénergie inc.	16 544 \$
Automobiles prime Roberge (Canada) inc.	13 980 \$
Automobiles Roberge Itée	26 400 \$
B.S.G. inc.	9 315 \$
Baultar Ergo inc.	68 100 \$
BCH Unique inc.	4 500 \$
Bedarco Nooter inc.	23 936 \$
Bédard, Guilbault & cie Itée	7 200 \$
Bermex International inc.	146 850 \$
Bernard Breton inc.	5 045 \$
Bestar inc.	9 000 \$
Béton Brunet Itée	250 252 \$
BFB Hygiène Alimentaire inc.	64 794 \$
BioTEPP inc.	33 000 \$
Biozymes inc.	47 942 \$
Bois et culture LAP	14 100 \$
Boiseries & escaliers Lab-Co inc.	46 200 \$
Boisjoli, Sabbah, Sabbag, Ziri, Malka	8 100 \$
Bombardier Aéronautique - Agents de Sécurité	36 000 \$
Bombardier Produits récréatifs	133 125 \$
Bow plastiques limitée	41 250 \$
Bowe & Landry	22 500 \$
Breton Agri-management inc.	141 326 \$
C.D.M.V. inc.	30 963 \$
Caisse d'économie Desjardins des employés municipaux de Montréal	22 950 \$
Caisse populaire Desjardins de Loretteville	5 250 \$
Caisse populaire Desjardins de Repentigny	51 300 \$
Caisse populaire Desjardins des Hauts-Reliefs	10 500 \$
Caisse populaire Desjardins Saint-Hubert (CFE)	4 200 \$
Caisse populaire Desjardins Sieur-d'Iberville	13 350 \$
Caisses populaires Desjardins du Centre de la Nouvelle-Beauce	10 500 \$
CAMO Éducation / Formation Haut-Saint-François	21 399 \$
Cascades inc. (Centre de formation)	492 000 \$
Cascades inc. (Services et achats)	29 500 \$
Cégep de Baie-Comeau	14 850 \$
Cégep de Drummondville	88 200 \$
Cégep de Lévis-Lauzon	103 934 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Cégep de Limoilou	82 800 \$
Cégep de Sept-Îles	12 600 \$
Cégep de Trois-Rivières	25 880 \$
Centrale des syndicats démocratiques	3 150 \$
Centrale des syndicats démocratiques	2 100 \$
Centre Académique de Lanaudière	15 075 \$
Centre Communautaire Juridique Laurentides - Lanaudière	12 000 \$
Centre d'escompte en décoration Tifco Decor inc.	27 300 \$
Centre d'escompte Racine inc.	73 080 \$
Centre d'hébergement et de soins de longue durée Émilie-Gamelin, Armand-Lavergne	114 975 \$
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	30 450 \$
Centre d'imprimerie Dynamiques	11 700 \$
Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ)	18 000 \$
Centre de développement d'entreprises technologiques	4 200 \$
Centre de la petite enfance Bébéjou	1 448 \$
Centre de la petite enfance la Giboulée	10 452 \$
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal et centre de réadaptation Lisette-Dupras	54 525 \$
Centre de rénovation FDS Chicoutimi inc.	38 550 \$
Centre du Camion Amos inc.	24 570 \$
Centre financier aux entreprises caisses Desjardins des Hautes-Marées	10 500 \$
Centre hospitalier Beauce-Etchemin	81 000 \$
Centre hospitalier de Charlevoix	18 000 \$
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie	178 900 \$
Centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont	92 400 \$
Centre hospitalier Rouyn-Noranda	35 700 \$
Centre hospitalier Rouyn-Noranda	14 444 \$
Centre hospitalier universitaire de Québec	120 750 \$
Centre informatique Micro-accès inc.	3 600 \$
Centre jeunesse de Québec	158 250 \$
Centre Le Jeannois	64 800 \$
Centre nouvel-air Matawinie et Auberge du Lac Taureau	6 300 \$
Centre régional de Santé et de Services sociaux de la Baie-James	6 300 \$
Centre régional de Santé et de Services sociaux de la Baie-James	110 700 \$
Centre régional de Santé et de Services sociaux de la Baie-James	103 950 \$
Centre universitaire de santé de l'Estrie	151 428 \$
Centres Lapointe Gestion G.O.L.D.Y. inc.	56 100 \$
Certex inc. - Centre de récupération et de recyclage du textile	106 155 \$
Chagnon (1975) Itée	48 000 \$
Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	90 400 \$
Chambre de commerce de Sainte-Adèle	364 500 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Charlebois-Trépanier Assurances et services financiers	56 327 \$
Chassé Toyota inc.	43 140 \$
Château Bonne Entente	46 378 \$
Château Bromont inc.	66 992 \$
Château Bromont inc.	19 830 \$
Château Mont Tremblant / Corporation hôtelière Canadien Pacifique	3 830 \$
Chaussures H.H. Brown (Canada) Itée	207 525 \$
Chaussures Regence inc.	67 112 \$
Chemise Empire Itée	41 400 \$
Chemrec inc.	21 000 \$
Chrysler de Lachute inc.	21 300 \$
Chrysler-Plymouth de Blainville Itée	23 820 \$
CHSLD de l'Amiante	72 177 \$
CHSLD Trèfle d'Or	14 138 \$
CHSLD Villa Soleil	21 750 \$
CHSLD-CLSC Bordeaux-Cartierville	84 000 \$
Clinique dentaire Basque Gagnon Fecteau Martel	6 426 \$
CLSC - CHSLD Meilleur	6 450 \$
CLSC de la Région - Sherbrookoise	160 425 \$
CLSC de Matane	13 800 \$
CLSC-CHSLD de la MRC-Bellechasse	4 200 \$
Club de recherche d'emploi du Pontiac	2 000 \$
Cogeco câble inc.	78 320 \$
COGI-OMH	23 116 \$
Cognicase inc.	168 000 \$
Colabor Canada (1973) Itée	44 100 \$
Collection Conrad C. inc.	31 500 \$
Collège de Bois-de-Boulogne	898 \$
Collège Delta	60 000 \$
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	147 766 \$
Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aménagement forestier	481 672 \$
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVT)	107 625 \$
Commission scolaire des Bois-Francs	89 490 \$
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	31 050 \$
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	13 500 \$
Compagnie d'entretien Brite-Lite Itée	45 750 \$
Composites BHS	38 025 \$
Compro communications inc.	6 431 \$
Conceptromec inc.	66 070 \$
Confection Beaulac inc.	22 000 \$
Confection Thetford inc.	237 050 \$
Confections Novexco inc.	120 652 \$
Confections Pagar	128 590 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Conporec inc.	1 200 \$
Construction Tigre inc.	51 750 \$
Contact Delage inc.	46 200 \$
Contrôles Laurentide ltée	78 738 \$
Convoyeur continental et usinage ltée	12 000 \$
Coopérative de camionnage de St-Félicien	64 650 \$
Coopérative de services à domicile Lac-St-Jean Est	58 050 \$
Coopérative de Solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau	6 591 \$
Coopérative de solidarité de maintien à domicile J.A.K.	128 300 \$
Coopérative de solidarité de maintien à domicile Saguenay inc.	144 320 \$
Coopérative des techniciens ambulanciers de l'Est du Québec	7 350 \$
Corbeil & Boudreau inc.	123 750 \$
Corporation de développement communautaire d'Amos	16 030 \$
Corporation de développement de l'Est (CDEST)	9 234 \$
Corporation des pilotes du Saint-Laurent central	161 775 \$
Corporation LBL Skysystems	4 725 \$
Coulombe armoires de cuisine inc.	60 762 \$
Coupal et Brassard Auto inc.	9 600 \$
Crane Canada inc.	38 400 \$
Cuisine Bern'Art inc.	16 511 \$
Cuisine Crotone inc.	81 750 \$
Cybernétique Technologie MR inc.	27 950 \$
Cyr et Lefebvre courtiers d'assurance inc.	26 972 \$
Cyr, services financiers inc.	3 150 \$
DAP Technologies ltée	31 350 \$
Délicana Nord-Ouest inc.	15 000 \$
Déry Toyota Automobile	33 780 \$
Dessau-Soprin inc.	88 875 \$
Destination Chic-Chocs inc.	26 250 \$
Dion Machineries ltée	9 516 \$
Dismed inc. (de Cascades)	995 \$
Dismed inc. (de Cascades)	1 200 \$
Distribution Rénobel inc.	2 402 \$
Distribution Rénobel inc.	15 098 \$
Distribution toiture Mauricienne inc.	152 400 \$
Domfer poudres métalliques ltée	27 177 \$
Domicilex inc.	63 390 \$
Domosys Corporation	3 600 \$
Domtar inc. Centre d'affaires Windsor Division des papiers de communication	63 300 \$
Domtar inc. - Centre d'affaires Windsor Division des papiers de communication	109 800 \$
Domtar inc. - Papier de communication, division Norkraft	59 873 \$
Domtar inc. - Division des produits forestiers	73 200 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Doral International inc.	68 400 \$
Doucet Machineries inc.	101 462 \$
DTI Télécom inc.	96 984 \$
DTI Télécom inc.	9 613 \$
E. Bastille & fils inc.	23 155 \$
E. Gagnon & fils ltée	21 798 \$
E. Tremblay & fils ltée (scierie)	90 000 \$
Ébénisterie Norclair inc.	5 850 \$
École J. - Buteux-BI-de-Castille	25 200 \$
Emballages Consumers Glass inc.	295 860 \$
Entreprise Dany Provencher inc.	62 825 \$
Environnement routier NRJ inc.	2 100 \$
Eureka inc.	36 661 \$
Évaluation Personnel Sélection International inc.	72 000 \$
Exfo ingénierie électro-optique inc.	67 200 \$
Fabelta aluminium inc.	14 217 \$
Fédéral express Canada ltée	22 050 \$
Fédération de l'U.P.A. de la Rive-Nord	10 950 \$
Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue	5 250 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec	84 000 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	4 200 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	29 810 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	21 000 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	109 660 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	10 500 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière	21 000 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec	48 300 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec	143 850 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec	143 850 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins du bas Saint-Laurent	36 000 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay Lac St-Jean	21 000 \$
Fédération des producteurs de porcs du Québec	11 700 \$
Fédération des producteurs de porcs du Québec	3 885 \$
Fédération des producteurs de porcs du Québec	2 850 \$
Félix Huard inc. (division Luceville)	108 000 \$
Fempro inc.	1 200 \$
Fenêtres MQ inc.	150 813 \$
Fenêtres Robert	12 000 \$
Ferratte (1979) inc.	13 077 \$
Fibre de verre Niteram Fiberglass inc.	11 250 \$
Fils spécialisés Cavalier inc. / Filature Sherbrooke	14 400 \$
Finition chez soi inc.	186 600 \$
Fiso Technologies inc.	24 000 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Forage long trou CMAC inc.	205 600 \$
Foresco GTH inc.	26 400 \$
Formules d'affaires CCL Itée	28 596 \$
Fournitures funéraires Victoriaville	32 054 \$
Friigo Royal inc.	44 400 \$
G. & R. de La Fontaine inc.	100 200 \$
Garage P. Vézina Matane inc.	34 060 \$
Génigroupe inc.	133 075 \$
Géolab inc.	6 750 \$
Géronto, Les services gérontologiques inc.	17 350 \$
GESCO 547 inc.	8 400 \$
Gestion Arpidôme inc.	15 242 \$
Gestion François Fiset inc. (Magasin Canadian Tire)	11 700 \$
Gestion P. Villeneuve inc.	7 200 \$
Gestion V.T.M.S.A. inc.	13 879 \$
Gestions Alain Laforest inc. (Magasin Canadian Tire)	10 650 \$
Gestions Bertrand Poirier inc. (Magasin Canadian Tire)	11 700 \$
Gestions Marc-André Lord inc. Canadian Tire Roberval	11 700 \$
Gilles Charland inc.	7 556 \$
Glendyne inc.	71 806 \$
Glendyne inc.	33 950 \$
Grégoire sports inc.	1 050 \$
Groupe Chagnon International Itée	70 700 \$
Groupe Cossette communication inc.	82 800 \$
Groupe Gaumond inc.	35 322 \$
Groupe Idégé inc.	5 400 \$
Groupe Jules Savard	144 560 \$
Groupe Lactel - Usine de Sainte-Claire	54 835 \$
Groupe LGS inc.	105 735 \$
Groupe Lincora inc.	77 250 \$
Groupe modulaire Novax inc.	72 000 \$
Groupe Progestic inc.	52 560 \$
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	67 070 \$
Groupe Tower International Canada inc.	40 500 \$
Groupe Trudo inc.	35 230 \$
Groupement agricole et forestier de la vallée de la Chaudière inc.	6 000 \$
Groupement agricole et forestier de la vallée de la Chaudière inc.	7 492 \$
Gusdorf. Canada Itée	184 800 \$
H. Chalut Itée	34 200 \$
Hafner inc.	350 000 \$
Herwood inc.	27 218 \$
Hol-Ser inc.	27 972 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Hôpital Catherine Booth de l'armée du salut	15 500 \$
Hôpital du haut-Richelieu	57 263 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	78 750 \$
Hôpital Notre-Dame de la Merci	210 000 \$
Hôtel La Roche Pleureuse	64 059 \$
Hôtel Motel Parasol enr.	4 642 \$
Hôtel Wyndham Montréal	9 912 \$
Hôtel-Dieu de Lévis (Direction des soins infirmiers)	108 999 \$
Hôtel-Dieu de Lévis (Direction des soins infirmiers)	21 750 \$
Hôtel-Dieu de Montmagny	37 506 \$
Hyundai Auto St-Jérôme	26 280 \$
I. Thibault inc.	208 110 \$
Igloo Vikski inc.	14 750 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	5 355 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	5 250 \$
Impressions Alliance 9000 inc.	4 276 \$
Imprimerie Hauterive (1989) Itée	16 131 \$
Imprimerie Solisco inc.	448 200 \$
IMS Experts-conseils inc.	39 346 \$
Indulbec inc.	27 155 \$
Industrie Tanguay	12 847 \$
Industries Maibec inc.	24 744 \$
Industries Océan inc.	64 162 \$
Industro-Tech inc.	6 000 \$
Informatique D.L. inc. (9033 - 8724 Québec inc.)	4 922 \$
Institut de cardiologie de Montréal	4 500 \$
Institut de réadaptation de Montréal	59 457 \$
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale	24 206 \$
Internova inc.	88 227 \$
IPL Estrie inc.	175 846 \$
IPL inc.	251 625 \$
ITF Technologies Optiques	81 450 \$
Jean-Paul Guillemette inc. (Magasin Associé Canadian Tire)	8 850 \$
Jean-Phil inc.	64 367 \$
Jomac Wells Lamont Canada inc.	103 369 \$
Joncas Telexperts (Joncas Postexperts inc.)	105 000 \$
Joseph Audet Itée	26 368 \$
Julien inc.	203 213 \$
K.OS Multimédia inc.	2 580 \$
Karbomont Société en commandite	2 400 \$
Kenworth Montréal Division de paccard du Canada Itée	14 175 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Kia Lévis	18 900 \$
Kruger inc., division Trois-Rivières (Papetière)	74 720 \$
L'alpha, compagnie d'assurances inc.	6 300 \$
L'Association des détaillants de matériaux de construction du Québec	28 500 \$
L'Entraide assurance-vie, compagnie mutuelle	63 571 \$
L'Escale pour Elle (Montréal)	11 906 \$
L'Industrielle Alliance Compagnie d'assurances générales (IAG)	168 000 \$
L. & G. Cloutier inc.	76 331 \$
L. Bilodeau & fils Itée	37 264 \$
La coopérative de services Rive-Sud	49 099 \$
La caisse populaire Desjardins de St-Paul d'Abbotsford	2 100 \$
La Chambre de commerce et d'industrie de Laval	350 000 \$
La cie Wilfrid Allen Itée	44 925 \$
La Commission scolaire de la Jonquière	58 200 \$
La Commission scolaire des Sommets	69 900 \$
La compagnie minière Québec Cartier (Mt-Wright)	60 000 \$
La compagnie minière Québec Cartier (Mt-Wright)	24 000 \$
La Coopérative forestière Girardville	62 400 \$
La corporation aliments Borden Canada (Catelli)	15 600 \$
La Filature de l'Isle-Verte (1998) Itée	18 748 \$
La maison mère des Servantes de Notre-Dame du Clergé	9 901 \$
La mine Niobec	47 064 \$
La Relance Outaouais inc.	1 050 \$
La Vallée des Roseaux	720 \$
LAB Chrysotile inc.	18 000 \$
Labcan (1989) Itée	29 880 \$
Laboratoire Du-Var inc.	1 200 \$
Laboratoires Choisy Itée	7 500 \$
Lactantia Itée	129 900 \$
LaGran Canada inc.	13 500 \$
Laiterie de La Baie	98 020 \$
Lallier automobile (Charlesbourg) inc.	24 600 \$
Laquerre Automobile Pontiac-Buick	12 300 \$
Laser AMP inc.	8 850 \$
Le "Y" des femmes	15 850 \$
Le Centre Accès D de Desjardins	32 100 \$
Le Centre de santé de Portneuf (Les CLSC et CHSLD de Portneuf)	23 251 \$
Le centre de technologies des systèmes ordonnés (CETSO)	478 545 \$
Le Château Frontenac (Fairmont)	47 250 \$
Le groupe Berger Itée	1 200 \$
Le groupe Berger Itée	1 200 \$
Le groupe Berger Itée	1 043 \$
Le groupe Berger Itée	750 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Le groupe de courtage Bernard Ducharme & associés inc.	42 300 \$
Le groupe de sécurité Garda inc.	33 390 \$
Le groupe informatique MEI inc.	26 885 \$
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	2 400 \$
Le groupe Master Itée	9 567 \$
Le Groupe Ohméga inc.	165 000 \$
Le Groupe Radio Antenne 6	92 400 \$
Le Manufacturier Grandford inc.	7 200 \$
Le Reine Elizabeth	49 970 \$
Le Tournant inc. (Développement feuillus)	100 000 \$
Lefko Produits de Plastique inc.	153 895 \$
Léo automobile Itée	16 200 \$
Les accessoires Caterpillar Canada Itée	68 850 \$
Les Adhésifs Adhpro inc.	15 900 \$
Les agences Kyoto Itée (Division Toyota St-Eustache)	21 840 \$
Les agences Kyoto Itée (Division Toyota St-Jérôme)	26 940 \$
Les aliments Delstar inc.	27 186 \$
Les Ateliers Beauchemin inc.	18 000 \$
Les ateliers Léopold-Desrosiers inc.	37 859 \$
Les bois feuillus de la Lièvre inc.	58 673 \$
Les Boiseries Asco	175 010 \$
Les Boîtes Générales Itée	24 559 \$
Les Boulons Manic (1982) inc.	6 009 \$
Les Centre hospitalier et centre d'hébergement et de soins de longue durée de Matane	34 200 \$
Les compresseurs et surpresseurs Aerzen du Canada inc.	15 600 \$
Les Confections de Beauce inc.	120 025 \$
Les Consultants L.B.L. inc.	1 703 \$
Les Crabiers du Nord inc.	11 152 \$
Les cuisines gaspésiennes Itée	5 062 \$
Les cuisines modernes de l'Estrie inc.	107 250 \$
Les distributions Mondoux inc.	11 308 \$
Les emballages Jean Cartier inc.	9 600 \$
Les entreprises Distribec inc.	2 365 \$
Les Entreprises Léo LeBlanc et Fils inc.	12 600 \$
Les entreprises Michel Choinière inc. (Magasin associé Canadian Tire)	18 450 \$
Les entreprises reflet D.B.M. inc.	46 500 \$
Les entreprises sommex Itée	53 520 \$
Les équipements récréatifs Jambette inc.	7 200 \$
Les estampages I.S.E. inc.	2 400 \$
Les fruits de mer de l'Est du Québec (1998) Itée	4 272 \$
Les Industries de la Rive Sud Itée	350 000 \$
Les Industries Falmec inc.	45 741 \$
Les industries Fermco Itée	195 614 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Les industries Fournier inc.	8 390 \$
Les industries Fournier inc.	18 916 \$
Les industries Fournier inc.	3 947 \$
Les industries Fournier inc.	9 256 \$
Les industries Fournier inc.	14 550 \$
Les industries Fournier inc.	53 889 \$
Les industries Fournier inc.	22 800 \$
Les industries Keystone (1970) Itée	40 187 \$
Les industries Novaquip inc.	10 200 \$
Les Industries Okaply Itée	18 000 \$
Les Industries Rolbec inc.	33 640 \$
Les industries Troie inc.	15 300 \$
Les Laboratoires AEterna inc.	7 200 \$
Les lainages Victor Itée	130 500 \$
Les magasins Korvette Itée	7 740 \$
Les Matrices Carritec inc.	26 169 \$
Les Métaux Tremblay inc.	790 \$
Les meubles Jaymar	31 054 \$
Les Produits Alimentaires Allard (1998) Itée	37 369 \$
Les produits de plastique Age inc.	58 500 \$
Les Produits Forestiers Dubé inc.	19 069 \$
Les produits métalliques Roy inc.	35 700 \$
Les profils Extruco Itée	80 948 \$
Les Pros de la Photo (Québec) inc.	13 383 \$
Les restaurants Papa Luigi 88 inc.	16 466 \$
Les services de personnel ExperTech	12 825 \$
Les Services maritimes Valport inc.	50 561 \$
Les Silos Port-Cartier	15 000 \$
Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec	18 900 \$
Les stations de la Vallée de Saint-Sauveur inc.	13 650 \$
Les textiles Patlin inc.	67 050 \$
Les toitures Raymond et associé inc.	5 410 \$
Les Trempeurs Thermetco Itée	155 790 \$
Les Vergers Leahy inc.	61 730 \$
Litho service Canada inc.	60 840 \$
LogiSoutien inc.	1 200 \$
LVM Fondatec inc	67 800 \$
M2S Électronique	20 670 \$
MAAX inc.	137 550 \$
Magasin Pierre St-Jacques inc. (Magasin Associé Canadian Tire)	28 500 \$
Maison Éthier (Saint-Jean) inc.	44 373 \$
Maison le Mutant inc.	8 400 \$
Maison Réalité inc.	16 800 \$
Maison Usinex inc.	229 350 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Marché Lambert & Frères inc.	16 800 \$
Margo	96 554 \$
Matco Ravary inc. - matériaux de construction	43 898 \$
Matériaux Laurentiens inc.	30 758 \$
Matiss inc.	6 000 \$
Matiss inc.	25 050 \$
Matiss inc.	24 375 \$
MDF La Baie inc.	139 024 \$
Memtronik Innovations inc.	31 017 \$
Menuiserie André Julien et Frères Itée	153 900 \$
Mesar inc.	19 800 \$
Métaltec inc.	43 158 \$
Meubles de l'Est - Collection M3	48 000 \$
Meubles E.G. Furniture	56 100 \$
Meunerie Charlevoix inc.	23 490 \$
Miceli et Frères Itée	2 700 \$
Microcell Télécommunications inc.	121 800 \$
Mines Agnico-Eagle - division Laronde	89 748 \$
Mines Richmond inc.	4 800 \$
Mobilier Philippe Dagenais	40 800 \$
MRC Robert-Cliche	9 600 \$
Multi-Cèdres d'Esprit-Saint inc.	14 925 \$
Multi-Markes inc.	10 200 \$
Multi-Markes inc.	68 911 \$
Multi-Services Albanel	50 041 \$
Multi-X inc. (sous-traitance industrielle)	189 030 \$
Municipalité de la Baie James	9 740 \$
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard	1 118 \$
Municipalité de Saint-Sauveur village	424 606 \$
Municipalité de Val-des-Monts	9 000 \$
Municipalité de Val-des-Monts	3 300 \$
Néomédia	8 371 \$
Nettoyage Victo inc.	4 379 \$
Nicoboys inc.	27 000 \$
Nil Dumont	18 000 \$
Notarius (TSIN) inc.	51 301 \$
Nutech inc.	40 200 \$
Onyx industries inc.	134 550 \$
Optec inc.	16 200 \$
Opti-Conseil inc.	6 000 \$
Outillage de Précision Drummond inc.	14 556 \$
Outillage de Précision Drummond inc.	8 550 \$
Outils B.G.R. inc.	222 000 \$
P.T.I. Planification Technologique Industrielle inc.	6 048 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
P.T.I. Planification Technologique Industrielle inc.	4 816 \$
Paco Corporation	38 700 \$
Papier Masson Itée	61 800 \$
Papiers Fraser Division pâtes Thurso	91 220 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	9 600 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	2 400 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	5 400 \$
Patella manufacturier inc.	75 640 \$
Patrick Morin inc.	52 500 \$
Pavillon Sainte-Marie inc.	69 947 \$
Péga Précision inc.	139 015 \$
Peintures Prolux inc.	9 150 \$
Pensionnat Notre-Dame-des-Anges	4 765 \$
PG Systèmes d'information	223 067 \$
PGCTI, conseillers en technologie de l'information	43 906 \$
Photo ABS Itée	39 047 \$
Photoniques Bragg inc.	50 735 \$
Pintendre Autos inc.	13 278 \$
Plastiques Anchor Itée	4 500 \$
Plastiques Anchor Itée	6 000 \$
Plastiques Anchor Itée	6 000 \$
Plastiques Gagnon inc.	46 474 \$
PLB International inc.	4 200 \$
Pohénégamook Santé Plein Air (PSPA)	47 011 \$
Poitras, Larue, Rondeau inc.	30 000 \$
Poulies Maska inc.	197 663 \$
Pratte, Bélanger CA, SENC	10 800 \$
Precision Chomedey Précision inc.	36 000 \$
Premier Mazda	20 280 \$
Prévost Car inc.	45 000 \$
Prévost Car inc.	108 000 \$
Proc Data S.I. inc.	2 400 \$
Productions Pixcom	2 400 \$
Produits Aluco enr. 2898349 Canada inc.	37 900 \$
Produits chimiques Sany inc.	42 120 \$
Produits forestiers Alliance inc. (usine de Donnacona)	249 200 \$
Produits forestiers Alliance inc. Mitis	3 300 \$
Produits forestiers Alliance inc., division Lac Saint-Jean	105 750 \$
Produits forestiers Alliance inc., division Lac Saint-Jean	54 000 \$
Produits forestiers Alliance inc., division Lac Saint-Jean	46 800 \$
Produits forestiers Domtar (Lebel-sur-Quévillon)	50 106 \$
Produits forestiers Donohue inc. Région Lac Saint-Jean - Secteur scieries	42 750 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Produits forestiers Donohue inc. - Clermont	93 600 \$
Produits forestiers Donohue, scierie, secteur Girardville	17 220 \$
Produits forestiers Donohue, scierie, secteur Girardville	2 400 \$
Produits Forestiers Petit Paris inc.	31 220 \$
Produits sanitaires Norfil inc.	94 988 \$
Promutuel Gaspésie-les-Iles société mutuelle d'assurance générale	27 782 \$
Pyrospec inc.	64 886 \$
Québec Palette inc.	1 200 \$
R. Marcil & frères inc.	41 206 \$
R.H.C. Hôtels inc. (Ritz-Carlton Montréal)	20 400 \$
Racine Chevrolet Oldsmobile Itée	27 840 \$
Radisson Design inc.	10 800 \$
Raymond Chabot Grant Thornton (Estrie)	40 848 \$
Raymond Chabot Grant Thornton SENC	72 000 \$
Réal Huot inc.	4 500 \$
Récréathèque Itée	72 000 \$
Récupération Frontenac inc.	3 957 \$
Recyclage Camco inc.	72 940 \$
Réfrigération R. Lévesque inc.	1 800 \$
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Québec	55 650 \$
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Québec	47 220 \$
Régitex inc.	6 900 \$
Reliure Montréal Itée	160 380 \$
Renaissance Hôtel du Parc	30 450 \$
Ressources Breakwater Mine Bouchard-Hébert	13 505 \$
Ressources Entreprises inc.	35 216 \$
Restaurant Le Batifol inc.	21 713 \$
Restaurant Normandin inc.	45 985 \$
Restaurant Soto	28 105 \$
Restaurants Prime du Québec inc. (Les)	294 536 \$
Richelieu Métal Québec inc.	8 700 \$
Robotel Électronique inc.	51 750 \$
Rock of Ages Canada inc.	180 000 \$
Roland & frères Itée	24 900 \$
Rolland inc. - Division des papiers fins	101 980 \$
Rolls-Royce Canada Itée	37 050 \$
Rona inc.	310 500 \$
Rona l'Entrepôt (Mascouche)	26 569 \$
Schlumberger RMS Canada	131 250 \$
Scierie G.M. Dufour inc.	72 180 \$
Scierie Gauthier Itée	79 614 \$
Scierie Landrienne inc.	3 000 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Scierie Norbois inc.	95 521 \$
SCP 89 inc.	87 363 \$
SCP Science	31 200 \$
Secor Conseil inc.	9 000 \$
Sécuritex inc.	14 148 \$
Service de suspension Turcotte inc.	54 411 \$
Service de Traversier Masson-Cumberland inc.	3 001 \$
Service des aides familiales de La Baie inc.	105 760 \$
Service Informatique D.L. inc.	8 013 \$
Services d'aide aux jeunes entrepreneurs du Montréal centre inc.	66 166 \$
Silicycle inc.	34 331 \$
Sixpro inc.	9 000 \$
Smurfit-Stone	293 390 \$
SNOC (1992) inc.	27 137 \$
Sobeys Québec inc.	124 387 \$
Société Aurifère Barrick, Complexe Bousquet	54 849 \$
Société canadienne de métaux Reynolds Itée	28 600 \$
Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.	23 500 \$
Société d'exploitation des ressources de la Métis inc.	47 908 \$
Société d'exploitation des ressources des Monts inc.	23 755 \$
Société en commandite Gaz Métropolitain Plus	99 600 \$
Société en commandite Journey's End (Groupement numéro 2)	21 378 \$
Sous-traitance industrielle, Québec (STIQ)	2 050 \$
Souvenir Avanti inc.	47 255 \$
Spartech industries	86 159 \$
Sport Maska inc. - Filiale de The Hockey Company Usine de Cowansville	315 265 \$
Spruce Falls inc. - division panneaux Tembec OSB	83 776 \$
Station de ski et auberge Val St-Côme	5 250 \$
Station de ski Mont Garceau	4 200 \$
Station Mont-Tremblant, Société en commandite	90 000 \$
Ste-Foy Toyota inc.	54 000 \$
Stryker Bertec Médical inc.	24 300 \$
Suco inc.	14 102 \$
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	33 750 \$
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	72 800 \$
Super Marché Tassée Itée	5 250 \$
Supérieur Micro inc.	183 810 \$
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	2 400 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	37 650 \$
Syndicat du vêtement, textile et autres industries	257 805 \$
Système électronique Rayco Itée	21 680 \$
Systèmes BAE Canada inc.	5 625 \$
Systèmes BAE Canada inc.	57 376 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Tanbec inc.	234 424 \$
Technilab Pharma	21 150 \$
Technologie Innovatrice Lumenon LILT inc.	40 800 \$
Teinturerie française canadienne	10 050 \$
Teknor Applicom inc.	127 950 \$
Télémedia Radio inc.	49 543 \$
Tembec St-Raymond - Groupe Papier	154 626 \$
Temboard inc.	218 800 \$
Témisko (1983) inc.	12 000 \$
Témisko (1983) inc.	16 800 \$
Tilco International inc.	44 200 \$
TIRU (Canada) inc.	18 000 \$
Tmi@Multihexa	350 000 \$
Tony Bourgeois inc.	4 256 \$
Traductions de Villers-Côté inc.	4 635 \$
Transport Jacques Auger inc.	106 927 \$
Trebor Allan inc.	6 000 \$
Trica inc.	8 025 \$
Triton électronique inc.	170 645 \$
Trudeau corporation 1889 inc.	24 000 \$
UAP inc.	103 500 \$
Ultramar Itée (Raffinerie de Saint-Romuald)	350 000 \$
Uniboard Canada inc., division Sayabec	44 400 \$
Uniboard Canada inc., division Sayabec	61 200 \$
Unidindon inc.	43 500 \$
Uniflex Technologies inc.	9 000 \$
Union des artistes	48 130 \$
Union des employés et employées de service section locale 800	30 000 \$
Unisource Canada inc.	16 380 \$
Université du Québec à Montréal et le SEUQAM	9 873 \$
Université du Québec à Montréal et le SEUQAM	2 100 \$
Université du Québec à Montréal et le SEUQAM	2 100 \$
Usinage Laurentides inc.	46 489 \$
Usine IBM de Bromont	51 000 \$
Venmar ventilation inc.	2 100 \$
Venmar ventilation inc.	2 625 \$
Venmar ventilation inc.	12 375 \$
Verreault Navigation inc.	14 136 \$
Verreault Navigation inc.	27 990 \$
Verrier Paquin Hébert	33 929 \$
Vêtements Matane Appareil inc.	77 400 \$
Vêtements Trium Sport inc.	23 700 \$
Via Route inc.	6 450 \$
Viandes-Expert inc.	7 200 \$

ORIENTATION 1

Bénéficiaires	Montants attribués
Vic mobilier de magasins inc.	3 883 \$
Vigi santé Itée	42 000 \$
Village des Valeurs	7 812 \$
Ville d'Anjou (Direction des travaux publics)	16 200 \$
Ville de L'Assomption	50 400 \$
Ville de Lévis	16 500 \$
Ville de Pointe-au-Père	25 452 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	124 369 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	21 678 \$
Ville de Victoriaville	22 500 \$
Ville Le Gardeur	18 900 \$
Vimont Lexus Toyota	51 600 \$
Vision global A.R. Itée	41 800 \$
Volkswagen de l'Estrie	32 940 \$
Zellers inc.	97 500 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
A. Lassonde inc.	50 000 \$
A.R.T.B. inc.	29 400 \$
A.R.T.B. inc.	37 530 \$
Aliments Berthelet O'Hayon inc.	24 482 \$
Aliments CanAmera	50 000 \$
Alliance médical inc.	42 000 \$
Allstate du Canada	45 375 \$
Altex Décoration Itée	39 520 \$
Artel inc.	34 800 \$
Association des CLSC et des CHSLD du Québec	50 000 \$
Association des CLSC et des CHSLD du Québec	50 000 \$
Association des libraires du Québec Nicole St-Onge	44 912 \$
Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux	229 095 \$
B.F.I. Canada inc.	42 000 \$
Balances Industrielles Montréal (BIM) inc.	47 460 \$
BCH Unique inc.	36 806 \$
BCH Unique inc.	899 \$
Berthelet & Léger inc.	38 335 \$
Bombardier inc. - Bombardier Transport Transport en commun, Amérique du Nord	50 000 \$
Bombardier Produits récréatifs	34 550 \$
Canac-Marquis Grenier Itée	42 344 \$
Canapak inc.	17 900 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
Cégep de Jonquière	43 083 \$
Cégep de Jonquière	20 734 \$
Cégep de Limoilou	38 314 \$
Cégep de Limoilou	11 686 \$
Cégep de Victoriaville	49 998 \$
Centre auto pneu Paco inc.	28 500 \$
Centre d'aide 24/7	23 947 \$
Centre d'aide 24/7	14 937 \$
Centre de l'auto G. Métivier & ass. inc.	21 000 \$
Centre de traitement en imagerie virtuelle inc.	13 583 \$
Centre de traitement en imagerie virtuelle inc.	17 275 \$
Centre de transition pour adultes Le Transit inc.	42 000 \$
Centre Hospitalier Fleury	50 000 \$
Centre jeunesse de Québec	50 000 \$
Centres Lapointe Gestion G.O.L.D.Y. inc.	50 000 \$
Chagnon (1975) Itée	11 600 \$
Chagnon (1975) Itée	34 500 \$
Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	4 615 \$
Chambre de commerce de Sainte-Adèle	14 000 \$
Chaussures H.H. Brown (Canada) Itée	7 750 \$
Chaussures H.H. Brown (Canada) Itée	41 850 \$
CHSLD Marie-Claret	7 500 \$
CHSLD Marie-Claret	1 500 \$
CHV Hydraulique division de Motion industries Canada inc.	48 000 \$
Clarica, compagnie d'assurance sur la vie	38 500 \$
CLSC Côte-des-Neiges	50 000 \$
CLSC Côte-des-Neiges	50 000 \$
CLSC-Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog	50 000 \$
Cogeco câble inc.	50 000 \$
Cognicase inc.	36 922 \$
Collège Montmorency	49 660 \$
Composites BHS	39 395 \$
Conception Genik inc.	19 953 \$
Conception Genik inc.	50 000 \$
Conceptromec inc.	47 025 \$
Cookshire Tex inc.	49 869 \$
Coopérative de services à domicile l'Islet Nord-Sud	42 873 \$
Coopérative de services à domicile l'Islet Nord-Sud	42 136 \$
Corporation Baxter	47 860 \$
Cyr et Lefebvre courtiers d'assurance inc.	7 529 \$
Daubois inc.	45 000 \$
Dion Machineries Itée	14 177 \$
Disque R.S.B. inc.	48 000 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
Domtar inc. Centre d'affaires Windsor Division des papiers de communication	50 000 \$
Dubé & Loïselle inc.	49 405 \$
Emballages Bonar corp.	40 968 \$
Entourage Solutions technologiques inc.	50 000 \$
Entreprises Microtec inc.	35 123 \$
Équipements Quadco inc.	50 000 \$
F. Vermette Itée	45 546 \$
Fenêtres Robert	49 840 \$
Fibraçan - Laval	33 663 \$
Fibraçan - Laval	49 975 \$
Fiso Technologies inc.	39 231 \$
Formédica Itée	42 000 \$
Formules d'affaires data Itée (Multiple-Pakfold)	45 000 \$
Fournitures funéraires Victoriaville	50 000 \$
Friço Royal inc.	15 520 \$
Friço Royal inc.	1 980 \$
GESCO 547 inc.	10 975 \$
Groupe Assurance 5000 (1993) inc.	34 532 \$
Groupe Collège LaSalle	50 000 \$
Groupe Dutailier inc.	65 068 \$
Groupe Idégé inc.	12 000 \$
Groupe Lincora inc.	2 776 \$
Groupe Marketing International inc.	36 582 \$
Groupe modulaire Novax inc.	50 000 \$
Groupe modulaire Novax inc.	47 102 \$
Gusdorf. Canada Itée	39 200 \$
Gusdorf. Canada Itée	30 400 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	12 228 \$
Inox communication inc.	32 500 \$
Intégration nouveaux médias inc.	13 050 \$
Intégration nouveaux médias inc.	11 680 \$
JM Asbestos inc. (Mine Jeffrey inc.)	50 000 \$
Kia Lévis	4 500 \$
Kruger inc., division Trois-Rivières (Papetière)	50 000 \$
Kruger inc., division Trois-Rivières (Papetière)	50 000 \$
L'hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	10 414 \$
La compagnie Canada Tire inc.	45 000 \$
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée	8 064 \$
La Compagnie Meilleures Marques Itée	50 000 \$
La Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec	35 483 \$
La Vie en Rose	49 987 \$
Labre & associés SENC	45 000 \$
Lactantia Itée	38 203 \$
Langlois & Langlois	26 313 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
Le groupe informatique MEI inc.	14 480 \$
Le Vélo vert inc.	22 567 \$
Le Vélo vert inc.	19 987 \$
Les accessoires Caterpillar Canada Itée	50 000 \$
Les agents de ventes Armand Hains inc.	44 009 \$
Les Aliments Del Maestro inc.	33 663 \$
Les Aliments Del Maestro inc.	50 000 \$
Les ateliers Savaco inc.	17 850 \$
Les ateliers Transition inc.	25 726 \$
Les Bouteilles Recyclées (BRQ) inc.	34 900 \$
Les Bouteilles Recyclées (BRQ) inc.	31 200 \$
Les chocolats Splendid limitée	35 150 \$
Les Circuits Technologiques Avro inc.	20 610 \$
Les Circuits Technologiques Avro inc.	22 900 \$
Les emballages Jean Cartier inc.	4 511 \$
Les Entreprises Dominion Blueline inc.	50 000 \$
Les Entreprises Dominion Blueline inc.	28 700 \$
Les entreprises Michel Corbeil inc.	40 800 \$
Les fruits de mer de l'Est du Québec (1998) Itée	38 263 \$
Les immeubles André Bilodeau	31 537 \$
Les Industries Okaply Itée	18 438 \$
Les Industries Okaply Itée	50 000 \$
Les Industries Rolbec inc.	7 615 \$
Les Industries Rolbec inc.	50 000 \$
Les Laboratoires AEterna inc.	50 000 \$
Les maisons Alouette	43 200 \$
Les portes Baillargeon inc.	45 355 \$
Les profils Extruco Itée	15 867 \$
Les profils Extruco Itée	26 293 \$
Litho service Canada inc.	47 742 \$
Madelimer inc.	12 588 \$
Madelimer inc.	6 274 \$
Manugypse inc.	44 252 \$
Manugypse inc.	41 494 \$
Marché Lambert & Frères inc.	20 100 \$
Matco Ravary inc. - matériaux de construction	43 475 \$
MDF La Baie inc.	20 123 \$
MDF La Baie inc.	50 000 \$
Mobilier Philippe Dagenais	20 250 \$
Montel inc.	7 174 \$
Multi-Markes inc.	50 000 \$
Municipalité de la Ville de Matane	33 076 \$
Municipalité de la Ville de Matane	31 447 \$
Municipalité de Saint-Sauveur village	14 000 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
NDT Technologies inc.	18 340 \$
NDT Technologies inc.	31 843 \$
Nutech inc.	3 280 \$
Olymel-Flamingo	50 000 \$
Olymel-Flamingo	30 813 \$
Onyx industries inc.	50 000 \$
Onyx industries inc.	29 200 \$
Optimoule (2000) inc.	15 500 \$
Orbi métal construction inc.	41 791 \$
Orbi métal construction inc.	14 307 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	10 168 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	6 392 \$
Patella manufacturier inc.	35 000 \$
Péga Précision inc.	35 700 \$
Péga Précision inc.	14 850 \$
PlastiCompétences (Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des plastiques)	48 600 \$
Plastique Caduna inc.	33 440 \$
Plastique Reinier inc.	39 838 \$
Plomberie Sébastien Goyer, B.A.A.	33 115 \$
Pneus mécanique Alain Chagnon	28 500 \$
Pohénégamook Santé Plein Air (PSPA)	42 115 \$
Poste à Tout inc.	50 000 \$
Poste à Tout inc.	35 011 \$
Potvin & Bouchard	24 993 \$
Précis-Max inc.	15 955 \$
Precision Chomedey Précision inc.	35 100 \$
Precision Chomedey Précision inc.	29 200 \$
Premier Tech Itée	50 000 \$
Prévost Car inc.	38 700 \$
Produits alimentaires Berthelet inc.	48 339 \$
Produits forestiers Domtar (Lebel-sur-Quévillon)	50 000 \$
Protectron inc.	50 000 \$
Pyrospec inc.	5 929 \$
Pyrospec inc.	1 905 \$
R. Marcil & frères inc.	45 706 \$
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de la Chaudière-Appalaches	48 880 \$
Regroupement des Cabinets de Courtage d'Assurance du Québec	44 738 \$
Regroupement des centres de la petite enfance des régions de Québec et Chaudière-Appalaches inc.	35 742 \$
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM)	49 905 \$
Réseau des carrefours Jeunesse-Emploi du Québec	39 653 \$
Restaurants Prime du Québec inc. (Les)	42 400 \$
Réusinage Knight inc.	38 034 \$

ORIENTATION 2

Bénéficiaires	Montants attribués
S. Rossy inc.	50 000 \$
Silencieux G.R. inc.	22 500 \$
Silencieux Talbot inc.	21 000 \$
Société Abitibi-Consolidated, division Belgo	50 000 \$
Société en commandite Gaz Métropolitain	50 000 \$
Solutions Mindready inc.	49 500 \$
Spartech industries	38 050 \$
STCUM	9 380 \$
STCUM	31 500 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce	47 792 \$
Systèmes de sécurité Paradox Itée	46 400 \$
Systèmes de sécurité Paradox Itée	36 400 \$
Techman-Head Canada	8 500 \$
Technologie Innovatrice Lumenon LILT inc.	31 600 \$
Technologie Innovatrice Lumenon LILT inc.	43 600 \$
Tilco International inc.	5 550 \$
Transport S.A.S. Drummondville inc.	23 560 \$
Triton électronique inc.	50 000 \$
Triton électronique inc.	50 000 \$
UAP inc.	50 000 \$
Ultramar Itée (Raffinerie de Saint-Romuald)	33 767 \$
Ultramar Itée (Raffinerie de Saint-Romuald)	10 051 \$
Uniprix	50 000 \$
Unitcast Canada inc.	50 000 \$
Usinage Nado inc.	49 590 \$
Vast-Auto Distribution	37 000 \$
Village des Valeurs	11 500 \$
Ville de Lévis	3 995 \$
Ville de Lévis	9 978 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	49 475 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	32 676 \$
Volkswagen Mascouche inc.	26 271 \$

ORIENTATION 3

Bénéficiaires	Montants attribués
167395 Canada inc.	19 050 \$
A. Lassonde inc.	36 565 \$
A.R.T.B. inc.	40 875 \$
Achille De La Chevrotière Itée	1 230 \$
Alfred Cloutier Itée (Barbo)	20 080 \$
Alstom Canada inc. Transmission & Distribution	39 600 \$
Aluminerie Luralco inc.	6 000 \$
Artel inc.	21 120 \$
Aspasie inc.	73 706 \$
AstenJohnson inc	6 710 \$
BCH Unique inc.	4 797 \$
Biozymes inc.	7 200 \$
Boiseries & escaliers Lab-Co inc.	2 394 \$
Bombardier Aéronautique/Centre de finition Bombardier inc.	4 500 \$
Bow plastiques limitée	2 850 \$
Breton Agri-management inc.	45 353 \$
C.D.M.V. inc.	6 233 \$
C.D.M.V. inc.	4 200 \$
Canac-Marquis Grenier Itée	14 358 \$
Carrefour de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice	42 098 \$
Cascades inc. (Centre de formation)	224 022 \$
Cascades inc. (Centre de formation)	120 000 \$
Cascades inc. (Centre de formation)	21 600 \$
Cascades inc. (Centre de formation)	20 400 \$
Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	11 986 \$
Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais	4 024 \$
Centre hospitalier des vallées de l'Outaouais	2 885 \$
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie	10 500 \$
Centre hospitalier du Centre-de-la-Mauricie	13 900 \$
Centre hospitalier Rouyn-Noranda	20 461 \$
Centre jeunesse de Québec	42 448 \$
Centre régional de Santé et de Services sociaux de la Baie-James	5 250 \$
Centres Lapointe Gestion G.O.L.D.Y. inc.	10 000 \$
Certex inc. - Centre de récupération et de recyclage du textile	18 672 \$
Certex inc. - Centre de récupération et de recyclage du textile	12 000 \$
Chagnon (1975) Itée	15 200 \$
Chantiers Jeunesse	8 935 \$
Château Mont Tremblant / Corporation hôtelière Canadien Pacifique	4 972 \$
Chemrec inc.	7 200 \$
Chocolat Lamontagne inc.	6 500 \$
CLSC de Matane	18 900 \$

ORIENTATION 3

Bénéficiaires	Montants attribués
Colabor Canada (1973) Itée	32 077 \$
Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aménagement forestier	136 800 \$
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	18 876 \$
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	2 250 \$
Compagnie d'entretien Brite-Lite Itée	54 835 \$
Compro communications inc.	9 298 \$
Conceptromec inc.	19 000 \$
Construction Tigre inc.	11 900 \$
Coopérative d'Alentour	10 919 \$
Coopérative de camionnage de St-Félicien	10 500 \$
Corbeil & Boudreau inc.	27 453 \$
Crane Canada inc.	33 047 \$
Cyr, services financiers inc.	3 875 \$
DAP Technologies Itée	1 500 \$
DAP Technologies Itée	9 600 \$
Décors de maison Commonwealth inc.	12 195 \$
Distribution toiture Mauricienne inc.	11 160 \$
Domfer poudres métalliques Itée	857 \$
Domtar inc. Centre d'affaires Windsor Division des papiers de communication	18 000 \$
Domtar inc.- Division des produits forestiers	7 200 \$
Doral International inc.	11 430 \$
DTI Télécom inc.	31 850 \$
Emballages Bonar corp.	7 464 \$
Entreprise Dany Provencher inc.	3 516 \$
Epicerie - boucherie R. St-Gelais	10 111 \$
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska	21 216 \$
Fédération des coopératives d'alimentation du Québec	24 600 \$
Fenêtres MQ inc.	23 758 \$
Fenêtres Robert	6 047 \$
Fibraçan - Laval	16 140 \$
Forage long trou CMAC inc.	3 480 \$
Fournitures funéraires Victoriaville	10 809 \$
G.M. LEM Itée	8 502 \$
GESCO 547 inc.	3 395 \$
Gestion François Fiset inc. (Magasin Canadian Tire)	495 \$
Gestion V.T.M.S.A. inc.	906 \$
Groupe modulaire Novax inc.	25 246 \$
Groupe Progestic inc.	8 650 \$
Groupe Tower International Canada inc.	9 000 \$
Groupe Trudo inc.	8 978 \$
Gusdorf. Canada Itée	22 368 \$
Hôpital du haut-Richelieu	23 368 \$
Hôtel La Roche Pleureuse	4 388 \$

ORIENTATION 3

Bénéficiaires	Montants attribués
Hôtel Motel Parasol enr.	2 348 \$
I. Thibault inc.	28 875 \$
Indulbec inc.	1 200 \$
Industries HyperShell inc.	18 750 \$
Industries HyperShell inc.	51 000 \$
Industries Océan inc.	5 250 \$
ITF Technologies Optiques	6 000 \$
ITF Technologies Optiques	900 \$
Kraft Canada inc.	58 691 \$
Kraft Canada inc.	59 470 \$
La Compagnie Commonwealth Plywood Itée	4 968 \$
La compagnie minière Québec Cartier (Mt-Wright)	12 000 \$
Le Centre Accès D de Desjardins	6 574 \$
Le Château Frontenac (Fairmont)	4 029 \$
Le groupe de sécurité Garda inc.	10 766 \$
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	7 102 \$
Le Manufacturier Grandford inc.	5 695 \$
Le Tournant inc. (Développement feuillus)	11 145 \$
Le Vélo vert inc.	8 662 \$
Les Aliments Del Maestro inc.	8 803 \$
Les Ateliers Beauchemin inc.	5 200 \$
Les Bouteilles Recyclées (BRQ) inc.	17 556 \$
Les compresseurs et surpresseurs Aerzen du Canada inc.	5 688 \$
Les Confections de Beauce inc.	1 387 \$
Les distributions Mondoux inc.	4 500 \$
Les entreprises Distribec inc.	15 750 \$
Les entreprises Michel Corbeil inc.	19 536 \$
Les industries Fermco Itée	68 100 \$
Les industries Fournier inc.	5 195 \$
Les Industries Okaply Itée	15 664 \$
Les Laboratoires AEterna inc.	2 132 \$
Les maisons Alouette	9 105 \$
Les Métaux Tremblay inc.	1 200 \$
Les services d'adaptation osmose	22 050 \$
Les Trempeurs Thermetco Itée	14 408 \$
Les viandes du Breton inc.	12 849 \$
LVM Fondatec inc	16 750 \$
MAAX inc.	7 200 \$
Madelimer inc.	9 430 \$
Malette Québec inc. - Division papiers Malette paper	2 400 \$
Malette Québec inc., Division panneaux Malette	2 400 \$
Margo	60 000 \$
MDF La Baie inc.	3 600 \$

ORIENTATION 3

Bénéficiaires	Montants attribués
MDF La Baie inc.	34 224 \$
Menuiserie André Julien et Frères ltée	7 905 \$
Multi-Markes inc.	16 080 \$
Municipalité de la Ville de Matane	30 866 \$
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard	8 353 \$
Notarius (TSIN) inc.	17 551 \$
Olymel-Flamingo	65 015 \$
Onyx industries inc.	59 119 \$
Optec inc.	16 200 \$
Opti-Conseil inc.	13 500 \$
Opti-Conseil inc.	4 500 \$
Paco Corporation	9 816 \$
Papiers Scott limitée, division de Hull	8 288 \$
Patella manufacturier inc.	20 880 \$
Patrick Morin inc.	8 041 \$
Péga Précision inc.	12 080 \$
Pétromont inc.	10 363 \$
Pintendre Autos inc.	9 208 \$
Plastiques cascades inc. (division Re-plast)	10 255 \$
Pohénégamook Santé Plein Air (PSPA)	8 707 \$
Poste à Tout inc.	7 427 \$
Poulies Maska inc.	15 475 \$
Précis-Max inc.	1 814 \$
Precision Chomedey Précision inc.	27 768 \$
Prévost Car inc.	450 \$
Produits forestiers Alliance inc. Mitis	7 350 \$
Produits forestiers Donohue inc. - Clermont	6 000 \$
Produits forestiers Donohue, scierie, secteur Girardville	7 885 \$
Pyrospec inc.	13 440 \$
Pyrospec inc.	19 068 \$
Pyrospec inc.	7 080 \$
R. Marcil & frères inc.	33 829 \$
Raymond Chabot Grant Thornton SENC	3 600 \$
Recyclage Camco inc.	5 511 \$
Restaurants Prime du Québec inc. (Les)	95 805 \$
Réusinage Knight inc.	8 943 \$
Roland & frères ltée	30 000 \$
Rolland inc. - Division des papiers fins	14 480 \$
Rona inc.	471 326 \$
SCA-Produits d'hygiène	13 930 \$
Sears Canada inc.	143 976 \$
Spartech industries	14 500 \$
SPB Canada inc.	60 000 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	26 814 \$

ORIENTATION 3

Bénéficiaires	Montants attribués
Systèmes de sécurité Paradox Itée	21 437 \$
Technologie Innovatrice Lumenon LILT inc.	26 400 \$
Teinturerie française canadienne	1 050 \$
Tembec St-Raymond - Groupe Papier	11 358 \$
Tembec St-Raymond - Groupe Papier	9 750 \$
Temboard inc.	65 300 \$
Temboard inc.	11 600 \$
Termaco limitée	5 359 \$
Texel	29 164 \$
Thermovision inc.	4 800 \$
Thermovision inc.	11 390 \$
Tilco International inc.	20 040 \$
Transport Legault (1988) Itée	18 413 \$
Trebor Allan inc.	2 400 \$
Trebor Allan inc.	2 100 \$
Triton électronique inc.	19 956 \$
Trudeau corporation 1889 inc.	10 002 \$
Ultramar Itée (Raffinerie de Saint-Romuald)	4 158 \$
Unidindon inc.	1 200 \$
Unidindon inc.	4 240 \$
Union des artistes	2 532 \$
Usinage Laurentides inc.	16 061 \$
Usinage Nado inc.	8 852 \$
Via Route inc.	6 649 \$
Village des Valeurs	1 380 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	6 450 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	9 762 \$

ORIENTATION 4

Bénéficiaires	Montants attribués
Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec	662 625 \$
Coopérative de développement régional Québec-Appalaches	42 000 \$
Coopérative de développement régional Québec-Appalaches	12 000 \$

ORIENTATION 5

Bénéficiaires	Montants attribués
CAMO-route inc.	53 600 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	100 000 \$
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	40 400 \$
Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aménagement forestier	175 000 \$
Comité sectoriel de main-d'oeuvre en aménagement forestier	78 830 \$

INITIATIVES DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Bénéficiaires	Montants attribués
Centre de liaison Entreprises-Éducation du Québec	1 325 000 \$

Liste des organismes collecteurs reconnus par Emploi-Québec au cours de la période 2000-2001

Institut des communications graphiques du Québec

Fédération québécoise des coopératives de travail

Institut québécois des ressources humaines en horticulture

Fondation d'éducation et de formation économique (FTQ)

Plasticompétences inc. (comité sectoriel)

Union des employés et employées de service, section locale 800 (FTQ)

Regroupement des résidences et services aux retraités du Québec

Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.)

Syndicat des techniciens de cinéma et vidéo du Québec

Centre de formation Sun Média

Rédaction
Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Production
Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique
Mosaic design inc.

Préresse et impression
Imprimerie Houston

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN 2-550-38616-7

